



RAPPORT DE RECHERCHE

POUR FRANCE 5

MINEURS ET JUSTICE :
Analyse des dossiers judiciaires
des auteurs mineurs de délits graves
jugés dans l'Isère de 1985 à 2000

Monique Dagnaud (CNRS-EHESS, Paris),
Sebastian Roché (CNRS, Cerat - Institut d'Études Politiques de Grenoble)

Septembre 2003

Remerciements

Nos remerciements vont à France 5 pour avoir financé cette recherche, au ministère de la Justice pour l'avoir permise et facilitée, aux archives nationales et départementales et du tribunal de Grande Instance de Grenoble, aux magistrats qui nous ont soutenu, à Sandrine Astor pour la direction du terrain, et à la patience des enquêtrices qui ont dépouillé les dossiers.

Contrat de recherche géré par France 5 et le Cerat - Institut d'Études Politiques de Grenoble.

Analyse des dossiers judiciaires des auteurs mineurs de délits graves jugés dans l'Isère de 1985 à 2000 (dépouillement exhaustif)

Ce rapport repose sur l'enquête effectuée à l'automne 2002, sous la responsabilité de Monique Dagnaud et Sebastian Roché, au tribunal de Grenoble¹ et financée par France 5. Il s'agit d'une exploration de la totalité des dossiers judiciaires concernant des affaires jugées à propos de mineurs pendant la période 1985-2000 et portant sur des faits délictueux graves : soit au total la description du " profil " (social, familial, scolaire, psychologique et culturel) de 325 mineurs et des données afférentes à leur délit. Ces résultats sociologiques sont inédits en France, puisque ce travail a pu être réalisé grâce à une " première " : la levée du secret des archives judiciaires², dans le respect le plus strict des informations nominatives (aucune exploitation n'est nominative, les calculs décrivent des classes statistiques). Notons cependant que d'autres études des mineurs délinquants judiciairisés ont pu être réalisées, mais sans utiliser les " profils " et sans porter sur l'intégralité des dossiers pour une catégorie de faits³.

Ces données reposent sur les expertises sociales, psychologiques et éventuellement psychiatriques contenues dans les dossiers ; elles sont présentées sous forme quantitative⁴ et permettent une analyse du contexte nourrissant la délinquance des mineurs. Ces informations comportent des limites : seuls les délinquants identifiés par la police et que la justice a décidé de poursuivre sont décrits ; les renseignements qui ne sont pas recherchés par les différents experts ne figurent pas dans les dossiers, et toutes les informations ne sont pas systématiquement les mêmes d'un dossier à l'autre.

Il faut bien distinguer 3 niveaux d'information : 1/ les informations les plus fiables, présentes dans tous les dossiers, concernent ce qui est jugé utile au procès de l'auteur : identité, caractéristiques du délit ou du crime, peine prononcée ; 2/ d'autres informations, notifiées de façon plus aléatoire, peuvent être trouvées dans le dossier sans reconstruction de notre part (celles qui portent sur la victime, ou bien celles qui peuvent ou non être recherchées par les experts pour le tribunal et qui varient d'un dossier à l'autre) ; 3/ enfin, certaines informations dotées d'un intérêt sociologique mais qui ne font pas l'objet d'une expertise ou d'une

¹ 31 % des délits ont eu lieu à Grenoble, 65 % dans une autre commune que Grenoble, et 4 % hors de l'Isère.

² Qui s'étend sur une période de 100 ans. Nos remerciements vont aux responsables et agents des archives départementales, des archives nationales et au ministère de la Justice pour leur autorisation et leur soutien pour l'obtenir.

³ Bailleau F. (1996), *Les jeunes face à la justice pénale*, Paris, Syros.

⁴ Sous la direction de Sandrine Astor, des enquêtrices ont rempli un questionnaire établi par Monique Dagnaud et Sebastian Roché sur les données sociales, familiales, culturelles, géographiques des auteurs de délits, leur relation avec les victimes, les circonstances du délit, etc. Il s'inspire largement des questionnaires suisses sur les violences, et du questionnaire américain (NCOVER) sur les homicides. Nos remerciements à Martin Killias (Université de Lausanne, Suisse) et Alfred Blumstein (Université Carnegie Mellon, EU).

objectivation dans le dossier (pratiques socioculturelles par exemple), ont parfois été reconstruites par nous, bien que nous ne puissions pas les appuyer sur des critères indiscutables (c'est le cas, par exemple, du niveau de pauvreté de la famille évalué par l'enquêteur à partir d'éléments disparates dans le dossier). Elles sont donc plus indicatives.

Les résultats de cette enquête doivent être lus à travers deux focales. D'abord, sous l'angle de l'activité judiciaire : les éléments factuels, sociaux et psychologiques qui sont réunis par les experts pour être portés à la connaissance de la justice. Cette enquête fournit ainsi un éclairage sur le mode de fonctionnement de l'instance judiciaire. Ceci conduit donc au second éclairage apporté par cette enquête : une connaissance de l'arrière-fond social de la délinquance violente des mineurs. De fait les informations contenues dans ces dossiers frappent par leur abondance, et le souci du détail : elles fournissent donc une fresque assez large sur les comportements des jeunes délinquants et sur leurs conditions de vie.

1) Quels délits et crimes dans les dossiers des mineurs ?

Qualification juridique

L'enquête concerne des auteurs de faits délictueux particulièrement graves au vu de la qualification juridique par le tribunal : 7 de ces auteurs ont été jugés pour homicides ou assassinats, 136 pour " coups et blessures ayant entraîné une ITT⁵ de plus de huit jours ", 77 pour " vol avec armes ou vol avec violence physique suivi d'une ITT ", 23 pour " viols " et 82 " pour agression sexuelle ou atteinte à la pudeur avec violence ". Au total 325 dossiers de mineurs sont traités.

Ces affaires ne sont pas régulièrement étalées dans le temps. 142 mineurs ont été jugés pendant la période 1985-1992, ils sont concernés par 105 affaires (dans 24 dossiers plusieurs auteurs sont impliqués et jugés) ; 183 mineurs ont été jugés pendant la période 1993-2000, ils sont inclus dans 152 affaires (dans 23 dossiers plusieurs auteurs sont impliqués et jugés). Au fil des années, donc, le nombre d'affaires s'est développé. Cette augmentation correspond à celle de la délinquance grave, mais on ne peut exclure qu'elle tienne pour partie aussi à la croissance des plaintes et de leur prise en considération par la justice, ou à un choix de poursuivre plutôt que d'emprunter d'autres réponses.

⁵ Incapacité temporaire de travail.

			RQ14A Rec- Année des faits		Total
			1985-1992	1993-2000	
Q1A Qualification des faits lors du jugement	homicide – assassinat	Effectif	5	2	7
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	3,5%	1,1%	2,2%
	coups et blessures ayant entraîné une ITT > 8 jours	Effectif	59	77	136
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	41,5%	42,1%	41,8%
	vol avec arme	Effectif	33	24	57
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	23,2%	13,1%	17,5%
	vol avec violence physique (suivi d'une ITT)	Effectif	9	11	20
	% dans RQ14A Rec-Année des faits	6,3%	6,0%	6,2%	
	viol (simple ou aggravé)	Effectif	8	15	23
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	5,6%	8,2%	7,1%
	agression sexuelle / atteinte à la pudeur avec violence	Effectif	28	54	82
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	19,7%	29,5%	25,2%
Total		Effectif	142	183	325
		% dans RQ14A Rec-Année des faits	100,0%	100,0%	100,0%

D'une période à l'autre la nature des délits change sensiblement, notamment les vols accompagnés de violence cèdent le pas face à des « crimes » à caractère sexuel. Ainsi entre 1992 et 2000, les homicides, les vols avec arme ou violence connaissent une légère régression en nombre ; parallèlement les coups et blessures augmentent mais occupent la même proportion dans le tableau des crimes alors que les délits sexuels occupent une place nettement plus importante (37, 7% de l'ensemble des faits, concernant 69 mineurs) en regard de la période d'avant (25, 3%, concernant 36 mineurs).

Mode opératoire et facteurs associés

Les faits ont lieu plutôt l'après-midi (dans près de la moitié des cas), en soirée de 18 à 24 h (34 % des cas) et très rarement la nuit entre 24 h et 6 h du matin (9, 4 % des cas). Les lieux où ils sont commis sont très variables (17 % des cas dans la rue, 7, 7 % des cas au domicile de la victime, 6 % dans une école, etc), mais une énorme proportion semble avoir été réalisée dans les abords extérieurs des habitations ou dans des domiciles du quartier. L'usage de la voiture comme lieu est quasi inexistant (5 cas cités).

Dans seulement un quart des affaires, aucune arme n'est employée ; pour le reste, 75 % des cas, les jeunes ont utilisé une ou plusieurs armes ou instruments (les armes blanches étant de loin plus nombreuses que les armes à feu⁶). Dans 91 cas, les délinquants ont utilisé leurs mains ou leurs pieds pour se battre, ce qui est considéré comme un instrument. Remarquons toutefois que les " crimes " de la

⁶ Parmi les armes citées dans les dossiers on trouve : 8 fois l'utilisation de pistolet ou revolver, 2 fois l'utilisation d'une carabine, 2 fois un fusil à chasse, 1 fois une arme à feu non précisée, 43 fois un couteau, 14 fois un instrument contondant, 15 fois un instrument tranchant, 6 fois une bombe lacrymogène, 30 fois une " autre arme ou instrument " (dans 121 cas les armes ont été précisées) .

période récente sont un peu moins souvent accompagnés de l'usage d'une arme que dans la période précédente.

Les délits de la période récente relèvent plus souvent d'un auteur unique (70,5 % des cas) qu'auparavant (57 % des cas). Nous avons essayé d'établir une échelle à partir des renseignements contenus dans les expertises quand à l'action en groupe. Avec les informations manquantes et le fait que 162 mineurs n'ont pas de complice, il ne reste que 91 personnes dans l'échantillon. 10 ne font partie d'aucun groupe, 62 se voient régulièrement, 10 autres font partie d'un groupe plus structuré et enfin 9 autres ne sont pas classables. La délinquance de bande, entendue comme quelque chose d'organisé, concerne moins de 10 % des mineurs parmi ceux qui ont un complice et moins de 4 % du total des mineurs jugés.

Dans 16,7 % des cas, il a pu être déterminé que l'auteur était sous l'emprise de l'alcool, mais très rarement sous l'emprise de drogues (5 cas cités de drogue douce, et 7 cas de " autre substance ").

Pour les délits à caractère sexuel, les faits se sont fréquemment déroulés dans l'après-midi (52,5 % des dossiers mentionnent l'heure du délit ou du crime) ce qui ne constitue pas une particularité (47,7 % de tous les délits sont commis à cette heure dans l'enquête). Ils sont commis assez souvent au domicile de la victime (seuls 20,3 % des dossiers mentionnant le lieu), l'usage d'une arme ou d'un instrument étant limité (18,1 % des dossiers mentionnant l'utilisation ou non d'une arme ou d'un instrument). Ce dernier trait semble distinguer les agressions sexuelles des affrontements ou des vols avec violence où les usages d'armes sont bien plus fréquents.

2) Les victimes

Les informations sur les victimes sont, d'une manière générale moins complètes que celles qui concernent l'auteur. Seuls 233 dossiers sont complets de ce point de vue. On pourrait d'ailleurs suggérer aux autorités judiciaires une meilleure connaissance systématique de l'auteur dans les dossiers pénaux, par exemple sur la base d'une grille standard ou quelque chose de ce type. En effet, les relations entre auteurs et victimes sont importantes pour analyser la délinquance.

Les victimes dans leur ensemble

Dans 63 % des cas la victime est un homme et dans 37 % des cas une femme. La délinquance violente est masculine (entre auteurs et victimes du même sexe), ce que confirment les enquêtes par auto-déclaration.

Dans 25 % des cas, elle réside à Grenoble (dont 20 % dans le quartier de Villeneuve), dans 55 % des cas dans une autre commune de l'Isère. Elle est majoritairement d'origine française (72 % des cas⁷), le plus souvent écolière ou étudiante (63 % des cas), et dans 56 % des cas, elle était connue de l'auteur du délit (parfois parente -21 cas- petit(e) ami(e)-10 cas-, ou ami-69 cas-, ou élève

⁷ Le nombre important de non réponse limite la pertinence de cette information.

d'une même classe-36 cas-, etc). En résumé, les faits imputés à ces mineurs s'exercent pour l'essentiel à l'encontre de jeunes d'âge voisin, touchent souvent des connaissances, voire des proches, et se déroulent au sein des quartiers où ils résident.

Les victimes d'infractions à caractère sexuel

Les infractions à caractère sexuel (105 auteurs), toutefois, comportent plusieurs particularités. La victime en est souvent très jeune : son âge moyen est de 12 ans, et dans 39 % des cas, elle a au plus 10 ans. Le sexe de la victime est dans 24 % des cas masculin et dans 76 % des cas féminin. Dans 97,4 % des cas, elle est française de nationalité, et dans 81 % d'origine française.

Il n'y a presque pas de victimes d'origine maghrébine (7,4 %). Il est difficile de savoir si les victimes portent moins plaintes, ou bien si cela s'explique du fait que ces jeunes filles sont moins souvent prises comme proies, ou bien par une combinaison des deux explications, ou même d'autres.

Dans 78,1% des cas, elle était connue de l'auteur (contre 57 % en moyenne tous délits confondus) et 25,7 % des cas elle vivait sous le même toit que l'auteur (19,4 % en moyenne), et dans 14,3 % des cas elle avait même un lien de parenté avec lui (11,3 % en moyenne). C'est donc moins des liens forts (au sens de liens de parenté, ou de résidence sous le même toit) qui distinguent les agressions sexuelles des autres délits que les liens d'interconnaissance simple.

3) Les sanctions infligées

Les délits retenus dans l'Isère étant plus graves que ceux de l'ensemble des délits de mineurs, il paraît normal que les sanctions infligées le soient aussi. Ainsi les mesures d'emprisonnement avec sursis simple ou complété par une mise à l'épreuve sont proportionnellement plus importantes que dans l'ensemble des jugements portés à l'encontre des mineurs en 2001. Par contre, l'emprisonnement demeure dans un cas comme dans l'autre limité (autour de 10 % des peines). En effet, l'incarcération des mineurs a toujours été réduite par la pratique et par la loi dans les années 90 (elle est interdite pour les mineurs de moins de treize ans et limitée aux crimes pour les jeunes de treize à 16 ans ; elle est plafonnée à deux ans en cas de crime pour les jeunes de seize à dix-huit ans)⁸.

Enfin, pour 32,9 % des mineurs délinquants de l'Isère, la mesure consiste en " une admonestation, une remise aux parents, ou à aucune sanction ", contre 47,1 % pour l'ensemble des mineurs délinquants jugés en 2001.

⁸ Ainsi le nombre de mineurs incarcérés est passé de 757 (2,1 % de la population des mineurs) en 1980 à 395 (0,8 % de la population des mineurs) en 1991 et remonte à un peu plus de 600 en 2001. Dans la plupart des cas (80 %) ils sont des prévenus. " Voir Annie Kensey, Mineurs en prison : aspects statistiques, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, n°29, 3^e trimestre 1997. Voir aussi, Les mineurs : famille, école et antécédents judiciaires, Cahiers de démographie pénitentiaire, décembre 2001.

SANCTIONS ENVERS MINEURS				
	Données Justice 2001		Enquête Isère	
	Nb	%	Nb	%
Admonestation, Remise aux parents Dispense de mesures Ou de peine	36522	47,1	106	32,9
Liberté surveillée, Protection judiciaire, placement, Réparation	8128	10,4	20	6,2
TIG, sursis TIG	2859	3,7	4	1,2
Amendes	7263	9,3	20	6,2
Emprisonnement sursis Simple	10136	13	66	20,4
Emprisonnement + sursis, mise A l'épreuve	4205	5,4	72	22,3
Emprisonnement ferme	8305	10,7	34	10,5
Total	77418	100	322	100

Ces indications de comparaisons ne portant pas sur des périodes de temps comparables, et pas non plus sur des crimes ou délits comparables, elles ne sont qu'indicatives. Il faudrait recalculer les peines en moyenne sur 10 ans au niveau national pour observer d'éventuelles différences.

Les auteurs : profils sociaux

1) Caractéristiques socio-démographiques

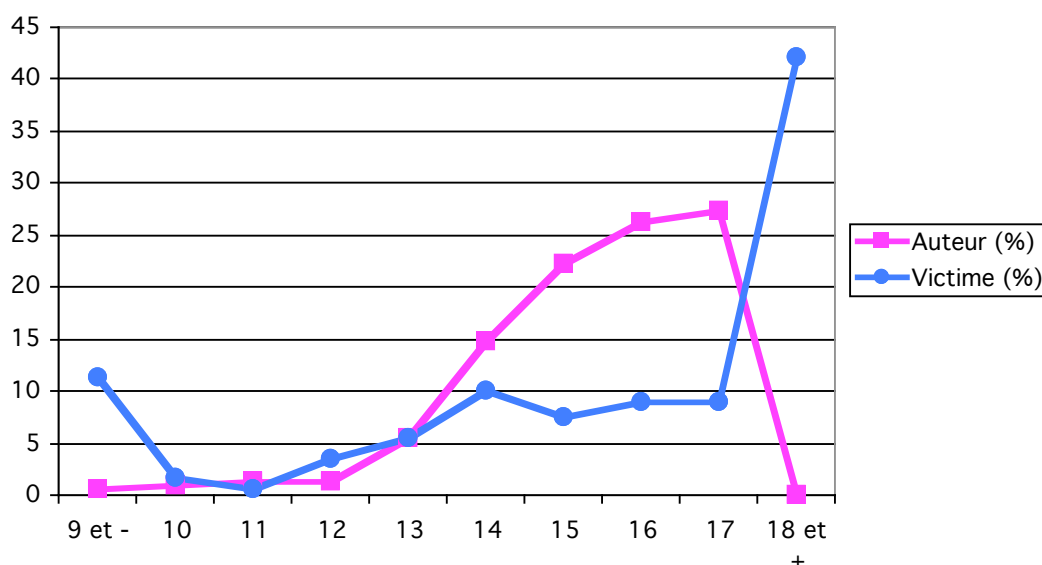
Les auteurs sont des garçons à 95 %. Le genre agit toujours comme la variable la plus discriminante pour décrire la délinquance violente. Cette enquête le vérifie.

L'âge moyen des mineurs jugés est de 15,4 ans (15 ans et 5 mois), la médiane de 16 ans (50 % des mineurs ont moins de 17 ans). 9 % des auteurs ont moins de 13 ans et 5 % moins de 12 ans au moment des faits. L'âge des victimes (257 dossiers seulement le donnent, soit 21 % d'informations manquantes) est assez différent de celui de l'auteur mineur : il couvre toutes les classes d'âge, de 1 à 92 ans.

Beaucoup de victimes sont plus jeunes que les auteurs : jusqu'à 9 ans on trouve 0,6 % des auteurs, mais 11,3 % des victimes (entre 2 et 3 % par année d'âge entre 6 et 9 ans). Et, il y a plus de victimes de 18 ans et au delà que d'auteurs : 42 % contre 0 %. Même s'il l'on prend en compte les victimes de 18-19 et 20 ans, soit

12,5 % d'entre elles, il reste 30 % de victimes nettement plus âgées que les auteurs (cf. graphique 1). Ceci constitue probablement une particularité liée aux actes violents. Dans l'enquête de délinquance auto-déclarée (Roché, 2001) portant sur la même ville en 1999, on note une plus grande proximité d'âge entre auteurs et victimes⁹.

Pourcentage d'auteurs et de victimes suivant l'âge



Finalement, le phénomène d'écart d'âge offre un double aspect : d'un côté les victimes sont en moyenne plus âgées que les auteurs du fait qu'elles débordent de la population des mineurs. D'un autre côté, elles sont plus jeunes que les auteurs si l'on compare la distribution avant 18 ans.

2) Origines socio-économiques

Les origines socio-économiques des parents des délinquants sont modestes pour une large part. Le taux de chômage des pères est de 9,5 %, celui des mères de 6,9 %¹⁰ (le taux de chômage à Grenoble au RGP de 1999 est de 11,5 %, et celui du département de 11,4 %). Les professions sont, pour le père, d'abord celle d'ouvrier (58,9 % des actifs le sont) et pour la mère d'employée (46,2 % des actifs le sont). On notera quand même que 8,5 % ont un père cadre supérieur, profession libérale ou patron, et 7,2 % profession intermédiaire et également 7,2 % artisan ou commerçant. Au RGP de 1999, pour l'Isère, les professions intermédiaires et supérieures listées plus haut représentent 38,6 % des actifs contre 22,9 % parmi les professions des mineurs jugés.

⁹ Roché, Sébastien (2001) *La délinquance des jeunes*, Paris, Le Seuil.

¹⁰ Outre un taux relativement important de non réponses sur le statut professionnel ((62 pour les pères et 48 pour les mères), ce taux de chômage est un taux moyen pour la période 1985-2000 : la comparaison avec 1999 ne figure donc qu'à titre indicatif.

Q48 Statut professionnel du père de l'auteur

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	actif	191	58,8	72,6	72,6
	retraité	30	9,2	11,4	84,0
	chômeur	25	7,7	9,5	93,5
	homme au foyer	1	,3	,4	93,9
	invalide	12	3,7	4,6	98,5
	autre	4	1,2	1,5	100,0
	Total	263	80,9	100,0	
Manquante	non concerné	31	9,5		
	non mentionné	31	9,5		
	Total	62	19,1		
Total		325	100,0		

Q49 Statut professionnel de la mère de l'auteur

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	active	110	33,8	39,7	39,7
	retraîtée	2	,6	,7	40,4
	chômeur	19	5,8	6,9	47,3
	femme au foyer	134	41,2	48,4	95,7
	invalide	11	3,4	4,0	99,6
	prostituée	1	,3	,4	100,0
	Total	277	85,2	100,0	
Manquante	non concerné	12	3,7		
	non mentionné	36	11,1		
	Total	48	14,8		
Total		325	100,0		

Q56 Niveau de revenu de la famille de l'auteur

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	grande pauvreté	38	11,7	13,6	13,6
	pauvreté	128	39,4	45,9	59,5
	modeste / moyen	92	28,3	33,0	92,5
	aisé	21	6,5	7,5	100,0
	Total	279	85,8	100,0	
Manquante	impossible à évaluer	46	14,2		
Total		325	100,0		

La pauvreté économique semble patente et concerne presque 60 % des familles. Elle se combine avec un environnement parfois violent et déjà marqué par la délinquance au sein de la structure familiale. L'influence des membres même groupe d'âge et donc des frères et sœurs, variable classique de l'explication de la délinquance, semble confirmée dans cette enquête.

On trouve que nombre de parents ont eu affaire avec la justice (12 %) mais on ne sait pas à quel titre précisément. On voit également que des membres de la fratrie ayant eu affaire avec la justice ou la prison (20 %), et ce à l'instar des résultats de l'enquête de délinquance auto-déclarée.

3) Contexte familial

Les difficultés d'insertion familiale et la fragilité des liens familiaux figurent parmi les premiers facteurs associés à la délinquance. Il n'est donc pas surprenant qu'on les retrouve dans l'enquête.

On note la taille importante des fratries : 65 % appartiennent à une fratrie de quatre frères et sœurs ou plus, ce qui rend parfois plus difficile le suivi particulier de chaque enfant.

Chez les jeunes délinquants de l'Isère, on note un départ précoce de chez leurs parents (54,5 % vivent encore avec leurs deux parents¹¹, 18,7 % avec un seul parent, 10,8 % dans un foyer, etc). Cette fragilité familiale se on repère aussi chez l'ensemble des détenus (un détenu sur sept est parti de sa famille avant 15 ans, la moitié avant 19 ans). L'enquête de l'Ined de 1994 permet de replacer cette donnée parmi celles concernant l'ensemble des adolescents : elle signale en effet que les 15-17 ans résident pour 73,8 % chez leurs parents, 15,6 % chez leur père ou leur mère non en couple, 8, 2 % dans une famille recomposée, et 2, 4 % chez aucun parent¹². Parallèlement, 9, 3 % de ces mineurs délinquants ont un de leurs deux parents décédés, et pour 31, 6 d'entre eux leurs parents sont séparés, divorcés ou n'ont jamais vécu ensemble¹³.

¹¹ Seulement 61, 2 % des parents (au moment des faits) vivent ensemble mariés ou concubins.

¹² Cité par Irène Théry, *Couple, Filiation, et parenté aujourd'hui*, rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au Garde des Sceaux, ed. Odile Jacob/ la Documentation française, 1998, page 263.

¹³ 46 % des mineurs détenus en 1999 appartiennent à une famille de parents séparés, divorcés (36 %), ou à une famille dont l'un des deux parents est décédé (9, 9 %). Les cahiers de démographie pénitentiaires, décembre 2001.

Q42 Lieu de résidence de l'auteur, au moment des faits

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide				
chez ses deux parents	177	54,5	54,5	54,5
chez sa mère et son beau-père	27	8,3	8,3	62,8
chez son père et sa belle-mère	4	1,2	1,2	64,0
avec sa mère seulement	45	13,8	13,8	77,8
avec son père seulement	16	4,9	4,9	82,8
chez un autre membre de la famille	8	2,5	2,5	85,2
dans une famille d'accueil	2	,6	,6	85,8
dans un foyer	35	10,8	10,8	96,6
en internat	5	1,5	1,5	98,2
autre situation d'habitation	6	1,8	1,8	100,0
Total	325	100,0	100,0	

Parmi les informations moins systématiques, on retrouve la violence de l'environnement familial (plus de 40 % des dossiers), soit que cette violence s'exerce à l'encontre du mineur (21,5 %), soit qu'elle s'exerce à l'encontre d'autres personnes (20,8 %). On est frappé par le nombre de pères alcooliques (20 %). Notons aussi une *relative* carence de la présence familiale puisque dans 44,5 % des cas, les parents ne sont pas présents dans le quotidien du mineur. Ces données, bien que fragiles d'un point de vue de méthode, sont cohérentes avec les enseignements de la criminologie : le spectacle de la violence dans les familles affecte le jeune autant que de recevoir des coups. La consommation d'alcool fait diminuer la supervision parentale.

On a souvent parlé à propos des jeunes délinquants de la carence des pères. Remarquons que notre enquête confirme cette dimension : sur les 325 mineurs délinquants on relève 20 pères décédés (6,2 %), un nombre important de jeunes qui, pour une raison ou l'autre, ne vivent plus avec leur père (40 % d'entre eux). Nous ne savons pas précisément si ces chiffres sont très différents de la moyenne de jeunes comparables non judiciairisés.

Certains traits de cette dégradation familiale inclinent à s'accroître dans la période actuelle (1993-2000) par rapport à la période précédente (1985-1992). Plus de pères sont alcooliques (22,1 % contre 16,9 %). Plus de familles sont absentes dans le quotidien (47,2 % contre 40,9 %), élément qui va de pair avec l'augmentation du travail féminin.

Mais ce contexte dégradé se caractérise par des paradoxes. Ainsi l'environnement familial est dépeint comme affectueux dans 69 % des cas, un climat qui s'accroît légèrement dans la période 1993-2000 (74,2 %). Il est aussi décrit comme "soucieux de l'éducation du mineur" dans 62,8 % des cas en général, et 66,7 % des cas dans la période récente. L'aspect "non culturellement structuré du milieu familial" (estimation de l'enquêteur) s'affaiblit dans la période récente (il est de 60,3 % dans la période 1985-1993 et de 54,1 % dans la période d'après). Enfin,

toujours récemment, la connotation de violence envers l'enfant semble avoir fortement diminué (elle passe de 30,8 % des cas dans la période 1985-1992 à 16,4 % dans la période 1993-2000). Ainsi le modèle éducatif de l'enfant choyé et écouté a innervé dans les milieux les plus démunis, réduisant l'influence des méthodes patriarcales dans leur version rude, voire perverse.

4) Situation scolaire

Les mineurs délinquants de l'Isère ont un parcours scolaire jalonné pour l'essentiel par l'échec : peu sont allés au delà du collège (85% ont un niveau " collège, CAP ou BEP, 4 % n'ont pas dépassé le niveau du primaire), la plupart ont redoublé (79% des réponses), et même redoublé plusieurs fois (55%), 59,6 % d'entre eux ont fait une ou plusieurs fois l'objet d'une exclusion scolaire, 57,3 % sont tenus pour des mauvais élèves. Corrélat d'un tel parcours : un absentéisme scolaire fréquent ou même parfois une déscolarisation¹⁴. D'une période à l'autre, entre 1985-1993 et 1993-2000, le niveau scolaire atteint est à peu près identique, mais les données sur les difficultés d'insertion scolaire (redoublement, absentéisme) tendent à s'accroître pour la période la plus récente (1993-2000). Cependant, compte tenu du nombre important de " non mention " sur ces derniers thèmes dans les dossiers judiciaires, il est impossible de dire s'il s'agit d'une réalité ou si ceci relève d'une plus grande attention de la part des enquêteurs et des magistrats à la question scolaire aujourd'hui.

Q71 Scolarisation au cours de l'année précédant les faits

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	aucune absence	26	8,0	27,4	27,4
	absentéisme occasionnel	9	2,8	9,5	36,8
	absentéisme fréquent	38	11,7	40,0	76,8
	déscolarisé depuis au moins 6 mois	22	6,8	23,2	100,0
	Total	95	29,2	100,0	
	Manquante	non concerné	1	,3	
non mentionné		199	61,2		
Système manquant		30	9,2		
Total		230	70,8		
Total	325	100,0			

5) Trajectoire délinquante

Le meilleur prédicteur de la réalisation d'un délit futur est la réalisation d'un délit dans le passé proche. Cette enquête montre l'ampleur de la réitération des délits chez les mineurs.

¹⁴ Ces données sur les redoublements, l'absentéisme ou l'identité " bon ou mauvais élève " pourraient être valides même si le nombre de non mentionné dans le dossier judiciaire est élevé.

Les auteurs de délits, eux-mêmes, avaient d'ailleurs déjà connu un parcours dans la délinquance avant d'être jugés pour l'affaire qui figure dans cette enquête : 43,9 % d'entre eux étaient connus de la police et 35,2 % étaient connus de la justice.

6) Ethnicité et délinquance

On trouve chez les mineurs délinquants de l'Isère, dans une forte proportion, une origine étrangère : dans 66,5 % leur père est né à l'étranger (pour 49,8 % un pays du Maghreb, dont 33,3 % de l'Algérie), et dans 60 % des cas leur mère aussi (dont 44,4 % dans un pays du Maghreb).

Comment se situe le département de l'Isère en matière d'immigration ? D'après le recensement de 1999¹⁵, l'Isère n'est pas un département particulièrement marqué par l'immigration étrangère : sur une population de 1 093 786 habitants, elle compte 67 733 étrangers (65 769 français par acquisition) dont 23 121 algériens, tunisiens ou marocains (34 %) ; elle comprend donc 6,1 % d'étrangers ou d'origine étrangère, dont 16 % ont moins de 20 ans. Cette situation la place derrière l'ensemble de la région Rhône-Alpes qui sur une population de 5 645 847 personnes comporte 365 066 étrangers (271 270 français par acquisition), dont 141 276 originaires du Maghreb (38,6 %) ; elle comprend donc 6,4 % d'étrangers ou d'origine étrangère, dont 17 % ont moins de vingt ans. L'Isère, surtout, est beaucoup moins attractive pour l'immigration que le Rhône, qui du fait de la conurbation industrielle de Lyon, tient le haut du pavé de la région en la matière. Dans ce département de 1 578 423 habitants, résident 118 954 étrangers (87 305 par acquisition), dont 55 532 algériens, tunisiens ou marocains (46,6 %) ; le Rhône comprend donc 7,5 % d'étrangers ou de personnes d'origine étrangère, dont 16,3 % ont moins de vingt ans.

L'Isère constitue, certes, une zone d'attraction pour des travailleurs étrangers, mais pas tellement pour les personnes originaires du Maghreb (notons d'ailleurs qu'en France près d'un immigré sur deux provient d'un pays de la zone européenne). En raison de l'attraction du pôle d'emploi de Lyon, le nord de l'Isère (zone de Bourgoin Jallieu, Vienne, Voiron, etc) a connu une immigration de près de 10 000 étrangers entre 1982 et 1999, vague qui se tarie un peu aujourd'hui : le Maghreb ne fournit que le quart de cette immigration, le reste provenant surtout de l'Europe de l'Ouest (28 %) , et de l'Asie et du Moyen Orient (24 %). Le Sud de l'Isère, en raison du pôle de Grenoble est marqué par une immigration étrangère plus abondante (+ 30 000 étrangers entre 1982 et 1999), et encore aujourd'hui en légère croissance, mais dans laquelle la proportion de maghrébins est relativement faible (21 %), et celle de l'Europe de l'Ouest nettement plus présente (32,6%)¹⁶.

Dès lors la forte proportion de jeunes d'origine étrangère chez les délinquants mineurs de l'Isère ne résulte pas d'une concentration particulièrement forte de l'immigration maghrébine dans ce département.

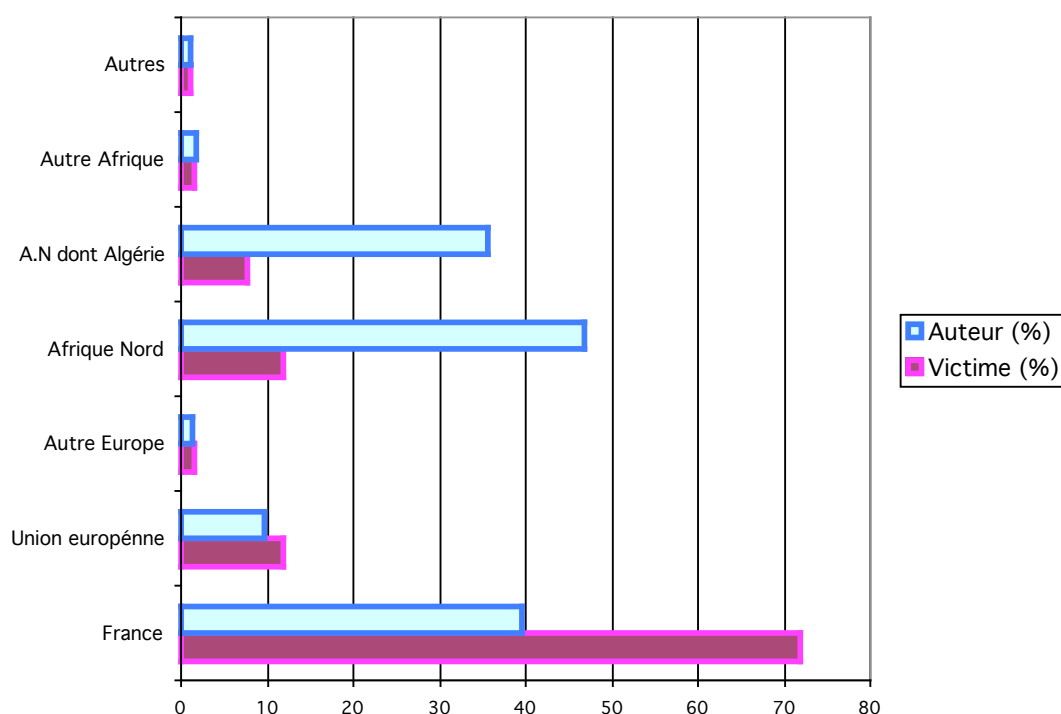
¹⁵ INSEE , exploitation complémentaire par lieu de résidence du recensement de 1999.

¹⁶ Le Nord de l'Isère et Lyon, Les cahiers de l'Isère, n°13, mars 2001. Notons que l'INSEE enregistre les arrivées et non les départs de population étrangère.

La place saillante des auteurs d'origine algérienne au sein de celles d'origine maghrébine semble-t-elle correspondre à leur poids relatif au RGP de 1999 tel qu'il peut être dérivé de la nationalité ? Faisons une approximation grossière parce que la taille des familles (et le nombre d'enfants) ne sont pas identiques pour toutes les populations comparées (les chefs de ménages algériens sont moins sur-représentés pour les ménages de 5 personnes ou plus). Pour une population de 1,07 millions en Isère, on trouve que 23 249 personnes vivent dans un ménage dont le " chef de ménage " est de nationalité algérienne, contre 6 673 marocaine ou 7 138 tunisienne. Autrement dit, le poids relatif des chefs de ménage algériens par rapport aux autres chefs de ménages maghrébins dans le total est de 63 %. Mais, dans les données judiciaires, le poids relatif des mineurs d'origine algérienne par rapport à toute l'Afrique du Nord est nettement plus élevé.

Une caractéristique française pourrait être l'asymétrie entre le profil des auteurs et des victimes. Autant l'on sait qu'aux Etats-Unis la délinquance est intra-ethnique (auteurs et victimes ont la même appartenance communautaire), autant ce n'est pas le cas en Isère. Le graphique 2 montre combien les victimes d'origine française sont sur-représentées, et combien les auteurs d'origine maghrébine sont sur-représentés. Il faut redire que l'information sur les victimes n'est pas complète dans notre enquête du fait des dossiers judiciaires, mais la réalité du phénomène n'en reste pas moins assez probable.

Pourcentage d'auteurs et de victimes suivant l'origine ethnique



Cette origine étrangère n'est pas spécifique aux délinquants de l'Isère : près de 40 % des détenus français ont un père né à l'étranger, dont 25 % dans un pays du Maghreb¹⁷. Notons sur ce thème la remarque du père Christian Delorme, " curé des Minguettes " : " En France nous ne parvenons pas à dire certaines choses, parfois

¹⁷ Francine Cassan, Laurent Toulemon, Annie Kensey, L'histoire familiale des hommes détenus, Insee première avril 2000, n° 706.

pour des raisons louables. Il en est ainsi de la sur délinquance des jeunes issus de l'immigration, qui a été longtemps niée, sous prétexte de ne pas stigmatiser. On a attendu que la réalité des quartiers, des commissariats, des tribunaux, des prisons impose l'évidence de cette sur représentation pour la reconnaître publiquement. Et encore les politiques ne savent pas comment en parler".¹⁸

Le poids de ces mineurs délinquants résidant dans l'Isère et d'origine d'Afrique du Nord (141 adolescents) s'est légèrement accentué dans la période 1993-2000 par rapport aux années précédentes (ils représentent 52, 2 % des mineurs délinquants contre 47, 4 % auparavant).

Ces mineurs cumulent plus encore que les autres mineurs délinquants les traits de désavantage socio-économique : près de 12,5 % ont un père au chômage (contre 9,5 % en moyenne), et 74,7 % sont ouvriers contre 58,9 en moyenne. 94 % ne sont pas allés au delà du collège, du CAP ou du BEP (contre 70 % en moyenne), 86,6 % ont connu un ou plusieurs redoublements, 80 % ont été exclu une ou plusieurs fois d'un établissement scolaire, 31,1 % sont déscolarisés depuis plus de six mois. Enfin, 91 % sont issus d'une famille indirectement estimée pauvre par les informations des dossiers (contre 59,5 % en moyenne), mais ces enregistrements de la pauvreté n'ont pas fait l'objet de mesures standardisées ils s'agit d'évaluations subjectives par les enquêteurs. Ils habitent de manière plus concentrée à Grenoble que les autres mineurs délinquants : 40 % d'entre eux y résident, dont la moitié au quartier Villeneuve ou Mistral.

Remarquons toutefois qu'ils n'ont aussi souvent leurs deux parents vivants, qu'ils sont un peu moins souvent séparés (23,3 contre 28,9 en moyenne pour le divorce), habitent un peu plus souvent que les autres chez leurs deux parents (62,4 % contre 54,5 %). 75,4 % appartiennent à une fratrie de 4 enfants ou plus contre 46 % en moyenne (les enquêtes de délinquance auto-déclarée montrent cependant que ce facteur n'est pas corrélé avec un surcroît de délinquance pour les jeunes d'origine maghrébine alors qu'il l'est pour ceux d'origine française, Roché, 2001).

7) Univers de loisirs

Nous avons réuni des informations qui n'ont pas été collectées de façon systématique dans les diverses expertises conduites auprès des mineurs délinquants. Elles ont donc un caractère exploratoire.

La pratique des médias, les activités sportives, les caractéristiques de leur socialisation peuvent permettre toutefois de capter une toile de fond : ce qui nourrit le quotidien de ces mineurs en dehors de la zone relativement sinistrée de leurs pratiques scolaires.

Le tableau sur l'environnement médiatique, livres et magazines compris, des jeunes délinquants n'a pas de robustesse statistique en raison du nombre important de " sans réponses " ; il est donc fourni à titre indicatif. Dans 73 dossiers seulement (22,5 % des dossiers) ces activités sont mentionnées : d'abord la télévision (35

¹⁸ Délinquance des mineurs : la République en quête de respect, rapport remis au président du Sénat en juin 2002 par Jean-Claude Carle (rapporteur) et Jean-Pierre Schosteck (sénateur).

fois), ensuite les cassettes vidéo (17 fois), le cinéma (15 fois), les livres (14 fois), les jeux vidéo (13 fois), les magazines (10 fois), internet (3 fois). Tous ces matériaux sont bien davantage cités lors de la période 1993-2000, que lors de la période 1985-1993, comme soit que les experts portent davantage attention à l'environnement médiatique aujourd'hui, soit que l'importance de cet environnement s'est amplifié dans la période récente avec les nouveaux médias électroniques.

Dans un certain nombre de cas, les experts des dossiers judiciaires de l'Isère ont insisté fortement sur ces activités médiatiques : sont-elles tenues alors comme des pratiques addictives, pouvant avoir un lien avec l'acte commis par le délinquant ?¹⁹. Enfin, ils mentionnent plusieurs fois la présence de matériel pornographique dans l'environnement du mineur (26 fois), et celle d'images violentes (6 fois). Le rôle potentiel des médias sur le comportement des jeunes délinquants est souligné dans le rapport sur le thème " Délinquance des mineurs : la république en quête de respect " remis en 2002 par Jean-Pierre Schosteck et Jean-Claude Carle au président du Sénat²⁰, mais sans qu'il y ait dans ce document de preuve de lien direct de causalité.

Q76A Activités sportives pratiquées par l'auteur au moment des faits

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	aucun sport pratiqué	46	14,2	23,2	23,2
	1 activité pratiquée	113	34,8	57,1	80,3
	plusieurs activités pratiquées	39	12,0	19,7	100,0
	Total	198	60,9	100,0	
Manquante	activités non mentionnées	127	39,1		
Total		325	100,0		

Beaucoup de ces mineurs délinquants s'adonnent à des activités sportives, à peu près comme les autres adolescents²¹ dans 152 dossiers (47 %) la pratique d'un ou plusieurs sports est indiquée, et seulement 46 dossiers (14 %) signalent " aucune activité sportive). Le football, vient en tête (82 cas), puis les sports de combat (26 cas), le handball ou un autre jeu de ballon (25 cas), les sports de glisse(12 cas), etc. Dans 17, 2 % des dossiers l'activité sportive est désignée comme intensive. Dans l'enquête auto-déclarée de 1999, on retrouve une corrélation positive entre sport et délinquance grave (Roché, 2002). Ce résultat est d'ailleurs classique²².

Deux autres données issues des dossiers semblent corroborer l'idée de jeunes plutôt inscrits dans la culture des loisirs, et relativement socialisés entre eux. Ainsi sur 192 dossiers évoquant les activités du jeune délinquant, 44 % seulement indiquent un état de désœuvrement (26, 2 du total des dossiers), 56 % pratiquant au contraire

¹⁹ Toutefois le plus souvent cette mention renvoie à des livres- 9 fois- des magazines-5 fois- ou internet -2fois.

²⁰ page 33 du rapport.

²¹ Selon l'étude du Ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français, 53 % des 15-19 ans disent avoir pratiquer une activité sportive ou physique au cours des 12 derniers mois, dont 44 % régulièrement (Enquête de 1997).

²² Roché, Sebastian (2002) *Tolérance Zéro ? Incivilités et Insécurité*, Paris, Odile Jacob.

des activités bien identifiées (36 % du total des dossiers). Enfin, sur 266 dossiers évoquant l'insertion du mineur dans un réseau amical 37 (13,9 %) seulement font état d'une personne solitaire (11,4 % du total des dossiers). Cette insertion dans des groupes de pairs ne peut toutefois être assimilée à l'appartenance à une bande, puisque cette dimension " bande " ne concerne que 4 % des mineurs délinquants judiciairisés de l'Isère.

Q78 L'auteur du délit est-il décrit comme solitaire

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	37	11,4	13,9	13,9
	non	229	70,5	86,1	100,0
	Total	266	81,8	100,0	
Manquante	information non mentionnée	59	18,2		
Total		325	100,0		

Q79 Dans ses loisirs, l'auteur du délit semble...

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	avoir des activités bien identifiées et fréquentes	60	18,5	31,3	31,3
	avoir des activités bien identifiées mais occasionnelles	47	14,5	24,5	55,7
	être plutôt désœuvré	85	26,2	44,3	100,0
	Total	192	59,1	100,0	
Manquante	impossible à dire	133	40,9		
Total		325	100,0		

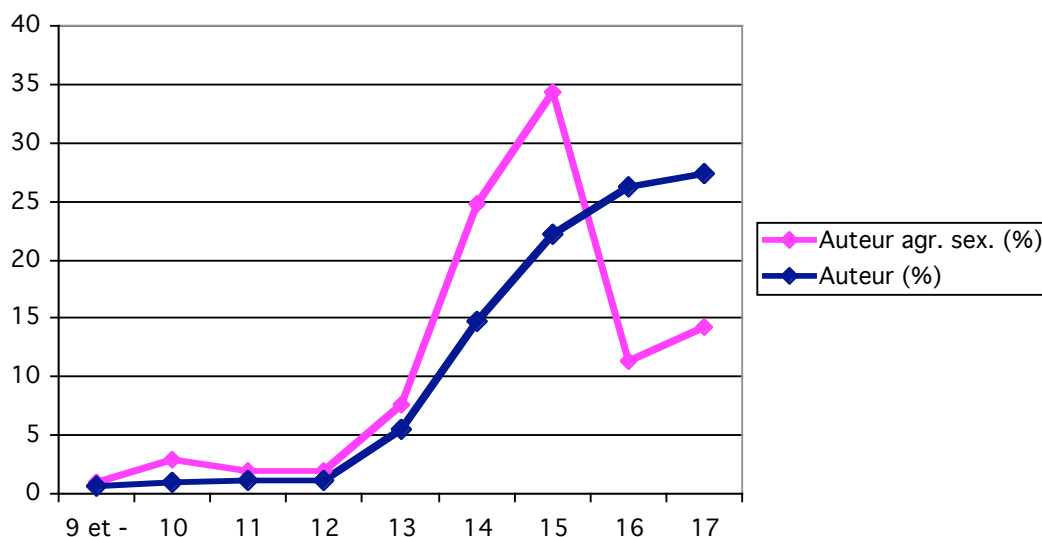
8) Particularité des agresseurs sexuels

Les agresseurs sexuels sont plus nombreux à 14 et 15 ans, mais se font nettement plus rares à partir de 16 et 17 ans. La courbe est assez différente de celle de l'âge des auteurs en général (cf. graphique n°3).

On ne trouve pas le même pourcentage de jeunes issus de l'immigration d'Afrique du Nord : alors qu'ils représentent en moyenne 46,9 % des mineurs jugés, ils ne sont que 34 % pour les agressions sexuelles.

Les facteurs socio-économiques corrélés avec l'agression sexuelle ne semblent pas nettement différents de ceux qui le sont avec l'ensemble des autres délits poursuivis par la justice. Ils sont un peu plus souvent enfants de divorcés et résident un peu moins souvent chez leurs parents, mais ces différences sont assez ténues. Quant à la fratrie, elle n'est pas plus importante. Le père n'est pas plus souvent de milieu ouvrier ou au chômage.

Pourcentage d'auteurs et de victimes d'agressions sexuelle suivant l'âge



Dans les dossiers valides (105), on trouve mention de présence de matériel pornographique en possession de l'auteur (22,9 %). Nous ne pouvons dire à partir de ces données si cela a un caractère explicatif.

9 - Conclusion

Les données socioculturelles sur les mineurs délinquants du département de l'Isère confortent sur beaucoup de points les résultats d'autres travaux existants soit sur les détenus mineurs (Annie Kensey), soit sur l'ensemble des détenus (Francine Cassan, Laurent Toulemon, Annie Kensey), soit sur les mineurs délinquants à travers les enquêtes d'auto-déclaration (Sébastien Roché). La précarité sociale, l'échec scolaire, la pauvreté, la destructuration familiale, un nombre élevé de frères et soeurs constituent une part des racines de la délinquance dont on retrouve la trace dans cette enquête. Du fait de la méthodologie utilisée, d'autres facteurs qui tiennent, par exemple, aux situations de réalisation des délits (les opportunités) ou à la réaction aux délits (en comparant ceux qui ont vécu une réaction et ceux qui sont passés à travers les mailles du filet) ne peuvent être pris en considération. Cela signifie pas qu'ils sont absents des facteurs de la délinquance.

Presque toujours de sexe masculin, d'un âge moyen de 15-16 ans, plus souvent né dans une famille de milieu défavorisé et d'origine étrangère, avec un forte proportion de pères inactifs et/ou de mères inactives, souvent marqué par l'échec scolaire, le profil social des jeunes délinquants de l'Isère reflète celui des "damnés de la terre" : individus qui, dans un pays développé, sont au bas de l'échelle, cumulent les handicaps familiaux, culturels et scolaires et rencontrent des difficultés d'insertion. Tant du point de vue de leurs conditions économiques, que du modèle de structure familiale, ces mineurs vivent souvent à la marge des normes valorisées dans les pays développés. Si notre enquête permet de décrire *a posteriori* les caractéristiques des personnes judiciairisées, elle ne permet pas de montrer quel rôle a joué la commission des délits sur l'insertion sociale, familiale et scolaire. En

effet, tous les enfants de milieu défavorisé ne sont pas judiciairisés et ne présentent pas les signes de faible intégration. Il y a donc probablement un effet d'interaction entre les différents aspects de l'insertion des enfants et leurs comportements délinquants, les deux ensembles s'influençant mutuellement.

On retrouve les profils sociaux repérés par l'enquête grenobloise dans le monde carcéral dans son ensemble²³, et pour l'ensemble des mineurs incarcérés²⁴ : 96 % sont des garçons ; 66,7 % appartiennent à une fratrie de plus de 4 enfants ; à leur entrée en prison 68 % déclarent avoir arrêté l'école, et près de la moitié déclare avoir quitté l'école avant 16 ans. Par contre les mineurs délinquants de l'Isère sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des mineurs détenus (âge moyen : 16,9 ans).

Cette enquête complète pourtant cet éclairage classique par d'autres données, celle concernant les loisirs. Elle laisse en effet entrevoir que ces jeunes délinquants, sur ce point, partagent le même sort que les autres adolescents de leur âge : l'immersion dans un univers médiatique, la pratique des sports (soit les sports " éternels " comme le foot, soit les nouveaux sports " à la mode " comme les sports de combat ou la glisse) , une sociabilité avec leurs pairs (que l'on ne peut confondre avec celle des bandes). Autrement dit, leur lien avec la société moderne, passe par les loisirs de masse, la sociabilité de quartier, et sans doute par d'autres aspects de la consommation que nous n'avons pu cerner par cette enquête. Ils présentent des symptômes de déchirement. Handicapés et mal intégrés dans le système scolaire, au bord de l'exclusion sociale, parfois tiraillés entre deux systèmes culturels, ils sont néanmoins insérés dans leur groupe de pairs et rattrapés par les industries médiatiques. Valeurs traditionnelles et valeurs de la modernité, repli de l'exclusion et culture de masse : leur personnalité se construit à partir de ces univers opposés, dont le mélange peut se révéler détonnant.

²³ En 1999, les prisons françaises détiennent en effet 96 % d'hommes ; dans 65 % des cas ceux-ci s'inscrivent dans des fratries de quatre enfants ou plus (contre 45 % dans la population française); dans 72 % il ont arrêté leurs études à 17 ans ou avant (contre 49 % de la population française), dans 57, 8 % leur père est ouvriers ou employés (contre 50 % de la population française). Francine Cassan, Laurent Toulemon, L'histoire familiale des hommes détenus, *INSEE Première*, n° 706, avril 2000.

²⁴ *Les cahiers de démographie pénitentiaire*, décembre 2001.

Annexes

1) Le profil des auteurs (325 auteurs jugés)

Données sociales

Lieu de résidence : Grenoble (29, 5%), autres communes de l'Isère (66, 8 %).
 Sexe : 95 % des hommes
 Age moyen : 15-16 ans
 Nationalité : 88% de français
 Pays de naissance du père : 66, 5 % hors de France (49, 8 % du Maghreb)
 Activité : 63 % sont " écolier " ou étudiant
 Parents : 32 % sont divorcés, séparés, ou n'ont jamais vécu ensemble.
 Lieu de résidence : 54, 5 % avec ses deux parents
 Nombre moyen de frères et sœurs : 65 % sont d'une fratrie de quatre frères et sœurs ou plus
 Lieu de résidence des grenoblois (95) : 53 % habitent les quartiers de Villeneuve, Teisseire, ou Mistral
 Statut professionnel du père : 26 % inactifs (retraité, chômeur, invalide), et pour les actifs 76, 3 % sont ouvriers ou employés.
 Statut professionnel de la mère : 60 % d'inactives, et pour les actives une majorité d'employées
 Niveau de revenus de la famille : 59, 5 % de grande pauvreté ou pauvreté.

Données culture familiale

Père alcoolique : 20 %
 Parents ayant eu affaire avec la justice comme auteurs d'infractions : 12 %
 Frères ou sœurs ayant fait de la prison ou ont eu affaire avec la justice : 21 %
 Environnement familial affectueux : 69 %
 Environnement familial soucieux de son éducation : 62, 8 %
 Environnement familial culturellement structuré : 43,4 %
 Environnement familial présent dans le quotidien : 55, 5 %
 Environnement familial violent avec l'enfant : 21,5 %
 Environnement familial violent mais pas avec l'enfant : 20, 8 %

Données scolaires

Dernière classe suivie par l'auteur : 89,7% niveau primaire, ou collègue, CAP ou BEP
 Un ou plusieurs redoublements : 79 %
 Exclusion d'un établissement scolaire : 59, 6 %
 Tenu comme mauvais élève : 57, 3 %
 Absentéisme fréquent : 40%
 Déscolarisé (depuis au moins 6 mois) : 23, 3 %

Données loisirs

Mention d'activités médiatiques dans les dossiers : 22, 5 % des cas
 Mention de matériel pornographique : 8 % des cas
 Activité(s) sportive(s) signalée(s) : 46, 8 % des cas (foot et sport de combat en premier ; pour 36 % des " sportifs " cette pratique est tenue pour intensive)
 Activités de loisirs (une ou plusieurs): mentionnée dans 47, 3 % des dossiers
 Auteur tenu pour solitaire : mentionné dans 11, 4 % des dossiers
 Auteur semblant désœuvré : mentionné dans 26, 2 % des dossiers
 Appartenance à une bande structurée : 4 %

Données judiciaires

43,9 % des auteurs étaient connus de la police et 35, 2 % connus de la justice. Un univers social marqué par la pauvreté et la fragilité familiale.

2) Le profil des auteurs d'agression à caractère sexuel (105 auteurs jugés)

Données sociales

Sexe : 100 % hommes
 Age moyen : 14-15 ans
 Nationalité : 90, 4 % de français
 Pays de naissance du père : 51, 5 % hors de France (39, 2 % du Maghreb)
 Activité : 80 % sont " écolier ou étudiant "
 Parents : 35, 8 % sont divorcés, séparés, ou n'ont jamais vécu ensemble
 Lieu de résidence : 48, 6 % avec ses deux parents
 Nombre moyen de frères et sœurs : 42 % sont d'une fratrie de quatre frères et sœurs ou plus
 Statut professionnel du père : 24, 2 % sont inactifs et pour les actifs 74, 4 % sont ouvriers ou employés
 Statut professionnel de la mère : 51 % sont inactives et pour les actives une majorité d'employées
 Niveau de revenus de la famille : 55, 7 % de grande pauvreté ou pauvreté (estimation de l'enquêteur)

Données culture familiale

Père alcoolique : 26, 3 %
 Parents ayant eu affaire avec la justice comme auteurs d'infractions : 6, 8 %
 Frères ou sœurs ayant fait de la prison ou ayant eu affaire avec la justice : 6, 3 %
 Environnement familial affectueux : 64,9 %
 Environnement familial soucieux de son éducation : 63,4 %
 Environnement familial culturellement structuré : 41,4 %
 Environnement familial présent dans le quotidien : 55,6 %
 Environnement familial violent avec l'enfant : 28 %
 Environnement familial violent mais pas avec l'enfant : 25,4 %
 Auteur ayant fait l'objet d'agression physique : 13 cas cités (18,8 % des cités)
 Auteur ayant fait l'objet d'agression sexuelles : 9 cas cités (12,9 % des cités)

Données scolaires

Dernière classe suivie par l'auteur : 84,3 % niveau primaire, ou collège, CAP ou BEP
 Un ou plusieurs redoublements : 75,9 %
 Exclusion d'un établissement scolaire : 45,8 %
 Tenu comme mauvais élève : 59,1 %
 Absentéisme fréquent : 36,1 %
 Déscolarisé (depuis au moins 6 mois) : 13,9 %

Données loisirs

Mention d'activités médiatiques dans les dossiers : 13,7 % des cas
 Mention de matériel pornographique : 22,9 % des cas
 Activité(s) sportive(s) signalée(s) : 60 % des cas (foot et hand ball en premier)
 Activités de loisirs (une ou plusieurs) : mentionné dans 55, 2 % des dossiers
 Auteur tenu pour solitaire : mentionné dans 22,9 % des dossiers
 Auteur semblant désœuvré : mentionné dans 16,2 % des dossiers
 Appartenance à une bande structurée : 1,9 %.

Données judiciaires

28, 6 % étaient connus de la police et 18, 1 % de la justice.

3) Spécificité des auteurs d'agression à caractère sexuel

L'environnement social et culturel de mineurs délinquants sexuels ne présente pas une grande discordance avec le reste des mineurs délinquants. *Toutefois on note des différences sur certains points :*

. Il s'agit d'une monde quasi-exclusivement masculin, avec une moyenne d'âge (14-15 ans) plus faible que l'ensemble des délinquants - rappelons que la moyenne d'âge de leur victime est de 12 ans, que 87 % de leurs victimes sont des mineurs, et que 39,2 % des victimes ont moins de 10 ans.

. Ces mineurs sont moins souvent d'origine étrangère (notamment moins souvent d'origine maghrébine) même si la proportion demeure conséquente (51,5 % de pères nés hors de France, 39,2 % du Magrheb).

. En moyenne le profil des familles est plus normé sur le plan social : un peu moins de pères inactifs (24,2% contre 26%), plus de mères actives (49 % contre 40 %), moins de grande fratrie (42% de fratrie de quatre ou plus d'enfants, contre 65 %). Moins de parents ou de frères et sœurs ont eu affaire avec la police.

. Par contre, leur environnement familial est plus délabré : plus de pères alcooliques (26,3 %/ contre 20%), plus de violence au sein de la famille (violence signalée dans 53,4 % contre 42,3% ; dans 9 cas des agressions sexuelles sont signalées-élément qui n'est signalé dans aucun des dossiers des autres délinquants; et dans 13 cas des agressions physiques sont signalées, contre 27 sur l'ensemble des dossiers)

Q60D Environnement familial ...violent avec lui ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	21	20,0	28,0	28,0
	non	54	51,4	72,0	100,0
	Total	75	71,4	100,0	
Manquante	non mentionné	30	28,6		
Total		105	100,0		

Q60E Environnement familial ...violent mais pas avec lui ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	oui	18	17,1	25,4	25,4
	non	53	50,5	74,6	100,0
	Total	71	67,6	100,0	
Manquante	non mentionné	34	32,4		
Total		105	100,0		

. Les paramètres scolaires sont un peu meilleurs : 15,7 % ont dépassé le niveau du collège, contre 10,3 %; moins d'entre eux ont fait l'objet d'exclusion (45,8 % contre 59,6%) ; moins d'entre eux sont déscolarisés (13,9 % contre 23,3 %).

. La présence de matériel pornographique est plus fréquemment signalée chez eux (22,9 des cas contre 8 % des cas)

. les auteurs ont plus fréquemment des activités de loisirs (55,2 % contre 47,3 %), plus souvent des loisirs sportifs (60 % contre 46,8 %), ils sont donc moins souvent

décrits comme désœuvrés (16,2 % contre 26,2 %) mais simultanément ils sont plus souvent décrits comme solitaires (22,9 % des cas contre 11,4 % des cas).

Ces différences s'expriment à la marge, mais elles pourraient avoir leur importance. Elles semblent relier les agresseurs sexuels à des familles plus pathologiques, et plus violentes que celles des autres mineurs délinquants. Parallèlement les mineurs délinquants sexuels paraissent moins intégrés à des groupes de pairs.